AR Prefecture/104

058-200067700-20240924-2024_104-DE Reçu le 26/09/2024

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD NIVERNAIS

Le 24 Septembre 2024 à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Sud Nivernais, légalement convoqué, s'est réuni au Village Portuaire de la Jonction à Decize sous la présidence de Régine ROY, Présidente. <u>Date convocation: 18 Septembre 2024.</u> <u>Présents:</u> AUGER Catherine, BERNARD Colette, BORNET Carole, CAILLOT Daniel, COLAS David, DAGUIN Gérard, DUMONT Sylvie, FOREST Jean-Yves, GATEAU Mireille, GAUTHERON François, GIRARD Pascal, GUYOT Justine, JAILLOT Annick, LEROY Anne, MARTIN Michel, MAZOIRE Guy, MONNETTE Jean-Marie, RENARD Cyril, ROLLIN Philippe, ROY Barbara, ROY Régine, SCHWARZ François, SIMONNET Pascale, THEVENARD Pierre, THEVENET Pascal, VENUAT Eric, VINCENT Michel, <u>Excusés:</u> BARBIER Daniel, CLAVEL Eric, FONGARO Laurent, GRZESKOWIAK Ingrid, HOURCABIE Guy, Alain (pouvoir à Jaillot A.), MOREAUX Jacques, VINGDIOLET Marie-Christine (pouvoir à Bornet C.), <u>Absents</u>: BARBIER Roger, BOUILLON Sandra, BOUZOULA Yasmina, ESCURAT Elisabeth, SAURAT Jean-François, <u>Secrétaire de séance: THEVENET Pascal En exercice: 44. Présents: 27. Votants: 31</u>

20. Affaires Patrimoniales : Convention de passage de câble en immeuble (MSP Imphy) entre CCSN et Nièvre Numérique – Rapporteur R.ROY

Nièvre numérique, syndicat mixte associant le Conseil départemental de la Nièvre, Nevers agglomération et les communautés de communes nivernaises pour exercer leur compétence « communications électroniques », a engagé le déploiement d'un réseau public départemental de fibres optiques.

Nièvre numérique a confié la réalisation des travaux à des entreprises qui déploieront des câbles en souterrain dans les conduites et en aérien sur les poteaux existants. Des câbles de branchement et des boitiers pourront être posés sur des façades pour les prises optiques à installer dans des logements de particuliers quand ils souscriront à une offre d'accès internet par fibre optique.

A la maison de santé d'Imphy, le pré-câblage installé lors de la construction ne répond pas aux besoins des occupants. En effet, seules deux prises fibres ont été prévues alors qu'une dizaine d'abonnements serait nécessaire selon les professionnels de santé.

Ainsi, afin de fibrer en fonction du vrai besoin, Nièvre Numérique doit signer une convention avec le propriétaire de la maison de santé.

Madame la présidente propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la convention de passage de câble en immeuble à la maison de santé d'Imphy;
- **De l'autoriser à signer** la convention et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à la faveur d'un vote unanime, agrée la proposition.

La Présidente

Fait à Decize, le 24 Septembre 2024

Certifié exécutoire par la Présidente,

Compte tenu de la transmission

En Préfecture le 26/09/2024

Et de la publication le 26/09/2024

La Présidente

RROY